

PIRIGRAIN AEROSOL

TRAITEMENT DES LOCAUX DE STOCKAGE

Aérosol insecticide à diffusion automatique contenant 50 g/L de pyrimiphos-méthyl. Action rapide et puissante. Il assure la protection préventive et curative des locaux vides destinés au stockage de denrées d'origine végétales contre les insectes.

Usage	Cible	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai de rentrée
Traitements généraux – désinsectisation – Locaux Structures Matériel (POV)	Ravageurs des denrées stockées	0,077 L / 100 m ³ (100 ml pour 130 m ³)	1 / an	24 heures
Application dans des locaux vides destinés au stockage de denrées d'origines végétales (céréales uniquement), avant stockage des grains et produits de 1 ^{ère} transformation.				

Formulation : générateur d'aérosol (AE)

Composition : 50 g/L de pyrimiphos-méthyl

AMM n°2170139 du 27 février 2017.

Dose homologuée : 0,077 L / 100 m³

Les limites Maximales de Résidus (LMR) sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Mode d'action :

Contact, ingestion et vapeur sur de nombreux insectes et acariens.
Légère action systémique.

Utilisation :

Curatif : élimine 100 % des insectes adultes et acariens présents **en moins de 4 heures.**

Préventif : détruit les insectes au fur et à mesure.

Application :

Fermer toutes les ouvertures sauf celles par où doit sortir l'applicateur. Placer le(s) aérosol(s) en hauteur (si possible), au centre du local ou près d'une gaine de ventilation.

VAP5 : Presser à fond sur la patte du diffuseur pour obtenir une diffusion continue.

VAP4 : Enfoncer la bague puis la tourner vers la gauche pour obtenir une diffusion continue.

Sortir du local. Laisser les locaux fermés pendant 4 heures.

Un meilleur résultat sera obtenu si vous nettoyez l'entrepôt à traiter (les parois, les sols, les gaines de ventilation, les aspérités, tous les points où la poussière et les graines peuvent demeurer ainsi que le matériel).

Dose d'emploi :

100 ml pour 130 à 150 m³

500 ml pour 650 à 750 m³

Conditionnements :

Aérosol 100 ml - Carton de 24 aérosols - Réf. **VAP5**

Aérosol 500 ml - Carton de 12 aérosols - Réf. **VAP4**



PIRIGRAIN AEROSOL

Spectre d'efficacité :

	Insectes nuisibles	
Coléoptères	Charançons	<i>Sitophilus granarius, Sitophilus spp.</i>
	Ver denté des grains (Silvain)	<i>Oryzaephilus surinamensis</i>
	Tribolium	<i>Tribolium sp.</i>
Lépidoptères	Teigne de la farine (Ephestia)	<i>Ephestia kuehniella</i>
	Teigne du blé (Plodia)	<i>Plodia interpunctella</i>
	Alucite	<i>Sitotroga cerealella</i>
	Teigne des grains	<i>Tinea granella</i>
Acariens	Thyroglyphe de la farine	<i>Acarus siro</i>
Blattes	Blatte germanique	<i>Blattella germanica</i>

Précautions d'emploi :



ATTENTION

Contient de l'acétone.

H223 Aérosol inflammable.

H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Equipement de Protection Individuelle :

Pour l'opérateur, pendant l'enclenchement de l'aérosol et lors de la rentrée pour l'aération du local et le retrait de l'aérosol (4 heures après le début du traitement) :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ;
- Combinaison de travail de catégorie III et de type 6, 100% polyester avec un grammage de 260 g/m² certifié EN13034 ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN14387).

Pour le travailleur, entrant dans le local de stockage moins de 24h après l'application :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ;
- Combinaison de travail de catégorie III et de type 6, 100% polyester avec un grammage de 260 g/m² certifié EN13034.

Stockage : Conserver uniquement dans son emballage d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri du gel. Ne pas stocker dans un local dont la température peut dépasser 40°C.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour les usages autorisés, doses, conditions, restrictions et mises en garde, se référer à l'étiquette. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

FDS consultable sur www.quickfds.fr